



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

N° C19_12_2024_07 - Association Petite Enfance Enfance Jeunesse - Subvention exceptionnelle au Centre Socio-Culturel du Mellois (CSC) (annexes)

Annexe(s) :

- Demande de subvention
- Argumentaire demande de subvention
- Budget 2024 actualisé
- Contrat d'engagement républicain

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	61	12	70	17

Pour : 67	Abstention : 3	Contre : 0	Sans Participation : 3
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans participation de :
Monsieur Thierry YOU
Madame Marylène PICARD
Madame Jérôme PELTIER

Date de convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, ARCHAIMBAULT Monique, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LECULLIER Lysiane (pouvoir

donné à THIBAULT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

Association Petite Enfance Enfance Jeunesse - Subvention exceptionnelle au Centre Socio-Culturel du Mellois (CSC) (annexes)

Annexe(s) :

- Demande de subvention
- Argumentaire demande de subvention
- Budget 2024 actualisé
- Contrat d'engagement républicain

Vu la délibération n°C20_01_2022_09 relative au versement par anticipation à la convention triennale d'objectifs 2022-2024 à l'association « le CSC du Mellois » de 21 000 € ;

Vu la délibération du conseil communautaire N°C31_03_2022_15 du 31 mars 2022 relative à la convention pluriannuelle d'objectifs des actions Enfance, Jeunesse 2022-2024 avec l'association « le CSC du Mellois » ;

Vu la délibération du conseil communautaire N°C22_09_2022_20 du 22 septembre 2022 relative à l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'association « le CSC du Mellois » ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Le CSC du Mellois contribue à la mise en œuvre de la politique Petite Enfance Enfance Jeunesse sur le territoire communautaire dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024.

A ce titre, la communauté de communes apporte son soutien financier aux actions et en met à disposition des locaux ;

Fin septembre un point d'étape a été réalisé par le CSC du Mellois et a mise en évidence ces difficultés financières notamment dues à l'augmentation :

- des fluides (eau, gaz et électricité) soit + 3 000 €,
- des frais de restauration,

- de la convention collective ALISFA qui a contraint l'augmentation des salaires de + de 7 % et qui a eu pour conséquences d'augmenter les cotisations qui sont liées (OPCO, fédération des CSC, CSE).

- De l'exonération de charges URSSAF non proportionnelle aux charges de personnel. Prise en charge par palier (2023 de 14 %, 2024 de 9,4 %) d'où une hausse de 30 700 €.

- Et le besoin d'investir dans un matériel informatique vieillissant dont le montant est de 11 640 € et qui serait subventionné par la CAF à hauteur de 55 % du coût TTC.

Ainsi, le CSC du Mellois projette pour l'année 2024 un déficit de 44 950 € dont 76 % correspond à la part des actions petite enfance, enfance et jeunesse soit 34 162 €.

A cet effet, le CSC sollicite la communauté de communes à hauteur de 30 000 € pour combler le déficit sur l'année 2024.

Conformément à l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER et AUTORISER le versement de la subvention exceptionnelle au CSC du Mellois à hauteur de 15 000 € pour l'année 2024, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Chantal BRILLAUD

Fabrice MICHELET